



## LE SERVICE CIVIQUE

UN ENGAGEMENT DANS LA BIBLIOTHÈQUE, ET POUR LES PUBLICS



Association  
des Bibliothécaires  
de France

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)



Des jeunes s'engagent au sein de votre collectivité...

Le service civique est **un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général**, d'une durée de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, il peut être mis en place dans les neuf domaines suivants, reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Accueillir des jeunes en service civique, c'est développer une dynamique complémentaire à l'action de vos agents, dans une relation de forte proximité avec les habitants. C'est démultiplier l'impact d'actions existantes, renforcer la qualité du service déjà rendu, expérimenter et développer de nouveaux projets au service de vos administrés.

Des missions peuvent être développées dans de nombreux domaines, par exemple pour l'accompagnement des personnes isolées, âgées, en difficultés sociales, la sensibilisation de vos habitants aux écogestes citoyens, la prévention ou la promotion de la santé publique, l'accès de tous à la culture.

Une collectivité qui accueille des volontaires dans divers champs de son activité peut créer de nouvelles synergies au sein de ses équipes et avec la population.

Le ministère de la culture et de la communication porte **un grand programme de service civique intitulé « Citoyens de la culture »**, visant à favoriser l'accès de tous à la culture et à mettre la culture au service des valeurs républicaines, dans l'ensemble des domaines culturels dans lesquels vous aussi œuvrez : musées, monuments, lieux de création, **bibliothèques et médiathèques**, archives, etc.



## LE SERVICE CIVIQUE

...notamment dans les bibliothèques et médiathèques territoriales

Les bibliothèques territoriales ont vocation à accueillir des jeunes en service civique. La bibliothèque est en effet largement présente sur le territoire, comme **premier équipement culturel de proximité**. Elle constitue un lieu inclusif, qui contribue à l'accès de tous à l'art et à la culture, quelle que soit sa situation. Elle est par ailleurs un espace favorable à la sensibilisation et à la formation au numérique des publics les plus divers, contribuant ainsi à la réduction de la « fracture numérique » et au renforcement de la cohésion sociale.

Les jeunes volontaires peuvent **venir en appui aux équipes de la bibliothèque** pour développer des services à l'utilisateur, démultiplier l'effet de l'action des professionnels des bibliothèques, en portant celle-ci au plus près des besoins des populations. Dans tous les cas c'est l'équipe de la bibliothèque qui définit les outils et services proposés, dans le cadre du projet culturel de la collectivité et du fonctionnement général de la bibliothèque. **Le volontaire intervient en complément de l'action des personnels professionnels de la bibliothèque, jamais en substitution.**

L'accueil de jeunes volontaires par une collectivité territoriale est conditionné à l'obtention d'un **agrément** délivré pour deux ans par les délégués territoriaux de l'agence du service civique (directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).



## Quelles missions proposer aux volontaires ? Quelques exemples

### 1 Portage de documents à domicile.

En France, la part des plus de 60 ans dans la population française dépasse aujourd'hui les 23 %. Alors que le taux d'inscription en bibliothèque est de l'ordre de 17 % de la population, le taux d'inscription des plus de 60 ans est seulement de 11 %, de 7 % chez les plus de 75 ans. Le portage à domicile permet de faciliter un accès plus large de ces publics à la lecture et aux ressources des bibliothèques, en lien avec la mission des bibliothèques de donner accès à tous et dans des conditions égales au livre et à la lecture. Le portage de documents peut également s'adresser à des publics handicapés ayant des difficultés de déplacement.

**Le volontaire participe à la création et au développement d'un service de portage à domicile** au sein de la collectivité. Il peut être en particulier chargé d'apporter les documents demandés par les bénéficiaires, de les aider dans leur choix et dans le processus de réservation, de participer à la valorisation des autres services de la bibliothèque susceptibles d'intéresser ces publics. De cette manière, il contribue également à lutter contre l'isolement des publics ne pouvant se déplacer à la bibliothèque.

### 2 Accompagnement à l'accueil et à la médiation pour les nouveaux-arrivants en bibliothèque.

La bibliothèque est un espace important pour l'**insertion sociale** – via le développement de fonds d'auto-formation, d'auto-apprentissage, et d'initiatives à destination des nouveaux arrivants – ainsi que de construction de soi. L'accueil des publics arrivant pour la première fois à la bibliothèque nécessite de prendre en compte leurs besoins spécifiques, de les accompagner dans l'accès aux ressources, notamment numériques, de l'établissement. La bibliothèque constitue en effet un lieu favorable à la sensibilisation et à la formation au numérique des publics les plus divers, par la diffusion d'un socle commun de connaissances numériques susceptibles de faciliter la vie personnelle et professionnelle de chacun.

Le volontaire participe à l'accueil et aux opérations de médiation, sur place, à distance et hors les murs, des services proposés par la bibliothèque de la collectivité territoriale, à destination des nouveaux arrivants. Il peut ainsi assurer des tâches spécifiques définies au préalable par l'équipe d'accueil ou de médiation (prise en main de certains outils, aide sur demande, ateliers pour apprendre à connaître les services et ressources de la bibliothèque, etc.). En appui à un professionnel, il peut contribuer à repérer les besoins spécifiques des différents publics (francophones ou non). Il peut être notamment chargé de repérer, d'accueillir et d'orienter les publics de nouveaux arrivants vers les ateliers de formation, les outils, services et ressources les plus susceptibles de répondre à leurs besoins, en travaillant avec des structures prenant en charge ces publics spécifiques. Il facilite l'explicitation et la prise en charge de ces publics par les équipes de médiation de la bibliothèque.

### ③ **Accompagnement à l'utilisation des ressources de la bibliothèque et à la médiation numérique pour les personnes empêchées de lire.**

En tant que lieu inclusif, la bibliothèque fournit un service identique ou équivalent à tous ses publics, y compris les personnes empêchées de lire (personnes âgées, personnes en situation de handicap visuel). **Le volontaire aide les professionnels de la bibliothèque à accueillir les personnes empêchées de lire**, participe au repérage et à la mise en avant des ressources proposées par la bibliothèque de la collectivité territoriale, sur place, à distance ou hors les murs, à destination de ces publics. Il peut être notamment chargé de repérer, d'accueillir et d'orienter les publics empêchés vers les ateliers de formation, les outils et services numériques à distance les plus susceptibles de répondre à leurs besoins, via des interventions dans divers lieux, ou en travaillant avec des structures prenant en charge ces publics spécifiques. Il facilite l'explicitation et la prise en charge de ces publics par les équipes de médiation de la bibliothèque, en accompagnant les personnes empêchées dans leurs démarches, et en les aidant à s'approprier leurs outils pour accéder aux ressources de la bibliothèque (configuration des tablettes pour changer l'affichage des caractères, installation d'applications permettant la lecture des textes, etc.).

#### ④ Accompagnement à l'accès au livre et à la lecture pour les publics de la petite enfance et enfants non-lecteurs.

Accompagner dans leur séjour à la bibliothèque les tout jeunes enfants ou les enfants non-lecteurs contribue à la **lutte contre les inégalités** d'accès à ces biens culturels, en développant la familiarité avec le livre et en touchant par ce biais les familles.

**Le volontaire participe à l'accueil des enfants à la bibliothèque**, et à la mise en avant des ressources et des animations proposées par l'établissement, sur place, à distance ou hors les murs, pour les enfants et leurs familles. Il peut notamment être chargé de préparer, avec les agents de la bibliothèque, les ateliers et les animations pour les publics jeunes, d'effectuer des lectures de livres auprès de groupes d'enfants peu ou faibles lecteurs, de faire visiter et découvrir les ressources de la bibliothèque aux familles, d'accompagner les enfants et leurs parents dans l'accès aux ressources et dans l'usage des outils de l'établissement. Il peut être amené à se déplacer dans divers lieux pour ces différentes actions (crèches, lieux d'accueil de la petite enfance, écoles maternelles, etc.).

#### ⑤ Accompagnement à l'aide à la lecture pour les jeunes en difficulté scolaire.

La sensibilisation au livre et la lecture est particulièrement nécessaire pour les jeunes en difficulté scolaire, et l'établissement peut ainsi contribuer à la lutte contre les inégalités d'accès à ces biens culturels. Faciliter l'accès au livre et à la lecture en dehors du temps scolaire rejoint les objectifs de l'éducation artistique et culturelle, et peut contribuer à ce que ces publics ne délaissent pas la bibliothèque une fois à l'adolescence.

**Le volontaire participe à l'accueil des publics jeunes en difficulté scolaire** à la bibliothèque, et à la mise en avant des ressources et des animations proposées par l'établissement, sur place, à distance ou hors les murs. Il peut

notamment être chargé de préparer, avec les agents de la bibliothèque, les ateliers et les animations pour les publics jeunes, d'accueillir et d'accompagner les publics enfants et jeunes dans le cadre d'ateliers d'aide aux devoirs, de faire visiter et découvrir les ressources de la bibliothèque aux différents publics, de les accompagner dans l'accès aux ressources et dans l'usage des outils de l'établissement.

### ⑥ Accompagnement à la médiation lors de l'organisation d'activités culturelles et d'actions d'éducation artistique et culturelle.

L'action culturelle mais également l'**éducation artistique et culturelle** permettent aux bibliothèques de toucher une large diversité de public, de contribuer au développement d'**un regard critique** et à la construction de soi des publics accueillis.

Le volontaire participe à l'accueil des publics dans le cadre du programme culturel mis en place par la bibliothèque, et à la mise en avant des ressources et des animations proposées par l'établissement, sur place, à distance ou hors les murs. Il peut notamment être chargé de préparer, avec les agents de la bibliothèque, les ateliers et les animations pour les différents publics dans le cadre de la programmation culturelle, d'accueillir et d'accompagner les publics lors des expositions, de faire découvrir les ressources de la bibliothèque aux différents publics, de participer à la mise en place d'animations ou d'opérations d'éducation artistique et culturelle, au sein de l'établissement et en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs locaux.

## Le service civique, pourquoi, comment ?

L'objectif du service civique est de **mobiliser les jeunes sur les défis sociaux et environnementaux**, de leur proposer un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, en s'impliquant sur un projet collectif, au service de la population et en relation directe avec elle. Il doit leur permettre de conforter leur apprentissage de la citoyenneté par l'action, de prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le service civique a vocation à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il doit de ce fait être réellement **accessible à tous les jeunes**, quels qu'aient été leur formation ou leur parcours antérieur, et notamment aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

**Le service civique ne doit en aucun cas se substituer à un emploi salarié ou d'agent public.**

Le jeune volontaire est placé dans une relation de collaboration et non de subordination vis-à-vis de son organisme d'accueil.

Le service civique ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat et à une indemnité de 467,34€ mensuels, versée par l'Etat, qui peut être complétée de 106,38€ mensuels à charge de l'Etat pour les boursiers de l'enseignement supérieur aux 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> échelons et les jeunes au RSA ou appartenant à un foyer au RSA.

**Sont à la charge de la structure d'accueil :**

- Une **indemnité mensuelle** de 106,31€, en espèces ou en nature (repas, transport).

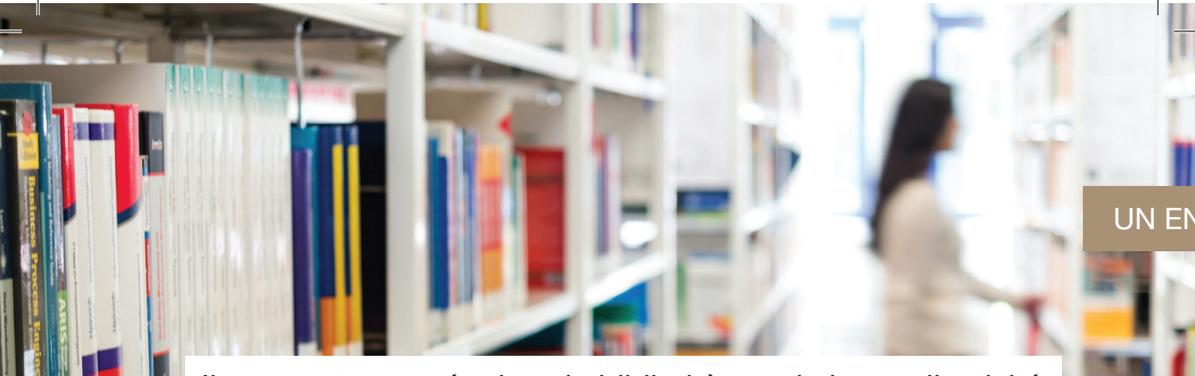


## UN ENGAGEMENT DANS LA BIBLIOTHÈQUE, ET POUR LES PUBLICS

- Le **tutorat**, assuré par un tuteur chargé de l'accompagnement du projet d'avenir du jeune volontaire. Des formations des tuteurs sur les spécificités du service civique sont prévues et prises en charge financièrement par l'Agence du service civique,
- La **formation civique et citoyenne** du jeune, qui comprend deux volets :
  - > Une formation conçue et organisée par l'organisme agréé, ayant pour objectif de sensibiliser le volontaire aux enjeux de la citoyenneté. Cette formation peut être assurée par un organisme prestataire.
  - > La formation prévention et secours de niveau 1, assurée par la fédération nationale des sapeurs pompiers et financée par l'Agence.

L'agence du service civique verse 100€ par volontaire aux structures d'accueil pour la prise en charge de la formation civique et citoyenne. La structure d'accueil doit inscrire le jeune volontaire à une de ces formations.

Le service civique doit accueillir la jeunesse dans sa diversité, constituer un moment de brassage et d'ouverture aux autres. Afin de vivre une véritable expérience de mixité, les volontaires seront de préférence accueillis en binômes de profils complémentaires ou en équipes.



Ils se sont engagés dans la bibliothèque de leur collectivité

### **Au HAVRE (76), dans des activités de médiation à destination des personnes éloignées du livre**

La ville du Havre a développé dans ses bibliothèques un service de médiation à destination des publics éloignés du livre et de la lecture : personnes âgées ne pouvant pas se déplacer à la bibliothèque, publics de non ou faibles lecteurs, enfants ayant peu d'accès au livre, personnes en situation de solitude. En rencontrant ces personnes, en organisant des visites de la bibliothèque, en facilitant l'accès à ses ressources, en amenant le livre aux plus jeunes via des lectures hors les murs, le volontaire en service civique contribue à faire venir des nouveaux publics à la bibliothèque, appréhende la diversité de ces publics, et par la même occasion est en contact avec l'ensemble du public de l'établissement.

### **A CHASSIEU (69), dans le développement des activités numériques de la bibliothèque et la lutte contre la fracture numérique**

Dans le cadre des activités culturelles et d'accès au numérique de la médiathèque de Chassieu, le volontaire du service civique participe à l'animation du pôle numérique de la médiathèque : élaboration et suivi d'ateliers d'initiation à l'informatique (individuels et collectifs) en lien avec la responsable multimédia de la structure ; collaboration avec le référent jeu vidéo autour des animations (consoles et ordinateurs) et autour des nouveaux supports multimédia ; participation à la médiation auprès des publics jeunes et du public de la médiathèque dans les espaces numériques dédiés.

### **A PARIS, dans le portage de documents au domicile**

Les bibliothèques de la ville de Paris ont mis en place un service de portage des documents au domicile, intitulé Port'âge. Les volontaires en service civique apportent aux personnes âgées ou ne pouvant pas se déplacer jusqu'à la bibliothèque des livres et des textes lus, tout en développant une relation avec ces personnes. Le service est gratuit et peut être arrêté à la demande.

Vingt-deux bibliothèques de la ville de Paris ont déployé Port'âge, permettant à de nombreux jeunes en service civique de rencontrer des publics divers et de s'investir dans des actions pour rendre le livre plus accessible au grand public. Sur le blog des bibliothèques de la ville de Paris, plusieurs volontaires témoignent ainsi de ce que leur ont apporté au plan personnel ces rencontres avec des personnes âgées ou leur intégration dans l'équipe de la bibliothèque.

#### **Pour aller plus loin :**

<http://blog-bibliotheque.paris.fr/portage/>

L'Agence du Service Civique et ses référents régionaux et départementaux accompagnent les collectivités dans leur projet de Service Civique.

Pour toute demande d'information complémentaire, contactez votre référent Service Civique local au sein de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de votre département ou au sein de la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) de votre région. Leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante :

**[www.service-civique.gouv.fr/page/les-referents](http://www.service-civique.gouv.fr/page/les-referents)**

Pour toute information complémentaire sur le Service Civique, le site du Service Civique est à votre disposition :

**<http://www.service-civique.gouv.fr/>**